



CENTRALE
CANINE

**Commission Nationale Education
et Activités Cynophiles**
Président Jean Claude METANS
GSM 00 33 (0) 6 07 38 33 07
E-mail : jeanclaudemetans@orange.fr

COMMISSION
NATIONALE
EDUCATION
ET ACTIVITÉS
CYNOPHILES

**Compte rendu de la réunion de la C.N.E.A.C.
du mercredi 18 mars 2015**
A la SOCIETE CENTRALE CANINE A AUBERVILLIERS

[Communication du président](#)
[Dossier Juges](#)
[Propositions du G.T. Obérythmée](#)
[Propositions du G.T. Informatique et Licences](#)
[Propositions du G.T. Handis](#)
[Propositions du G.T. Grands Evénements](#)
[Propositions du G.T. FLY-BALL](#)
[Propositions G.T. Chiens Visiteurs](#)
[Propositions G.T. Cani-Cross](#)
[Propositions G.T. Attelage](#)
[Propositions G.T. Formation](#)
[Propositions G.T. Agility](#)

Communication du président Jean-Claude METANS :

Bonjour et bienvenue, merci pour votre présence à notre dernière réunion de cette mandature.

Je vous présente les excuses des membres empêchés. Maryannic Jourden, Daniel Schwartz, Pierre Rouillon, Alexandre Balzer, Serge Rafin.

Des élections statutaires partielles de notre fédération auront lieu pour le premier tour le 28 Avril 2015. Un second tour aura lieu si nécessaire le 19 mai. A l'issue de ce scrutin et après recomposition du bureau de la SCC, toutes les commissions seront recomposées. Alexandre Balzer et Jean-Denis Devins se sont portés candidats.

L'année 2014 a été riche en grands événements avec, notamment, la réorganisation de la Commission. Tous les GT, sous la houlette de leurs responsables, ont eu une activité intense, ce qui prouve s'il en était besoin leur engagement dans leur discipline ou activité au sein de la commission. Soyez en félicités et remerciés.

Cette recrudescence d'activité a mis en lumière quelques petits « couac » de transmission de l'information due à l'ensemble de nos licenciés. Ceci a été rapidement réglé dans le meilleur esprit. Nous devons respecter une certaine « hiérarchie » de la transmission de nos comptes rendus si nous ne voulons pas voir des commentaires sur les sites sociaux avant même que nos acteurs proches ne soient informés. Ceci me semble aujourd'hui bien rodé.

En ce qui concerne les licences, comme j'ai déjà eu l'occasion de le rappeler, notre prestataire a démissionné brutalement fin février. Nous n'avons pas eu la possibilité d'obtenir des statistiques, l'ordinateur dédié à cette activité nous a été rendu formaté. Suzie Félix a pris la relève jusqu'à fin août, puis Arlette Cattoen a pris la suite jusqu'à la fin de l'année. Les licences ont pu être obtenues dans des conditions très satisfaisantes. Merci à Suzie et Arlette pour cette tâche bénévole.

Pour le nouvel exercice 2015, le programme des licences a été mis en place par la Société Centrale Canine avec le concours d'un prestataire externe, ceci a nécessité plusieurs réunions. Aujourd'hui cela fonctionne de façon satisfaisante et les licences sont éditées rapidement. Il reste des aménagements à apporter au programme, notre responsable du GT nous en apportera les détails.

Sur le plan financier, l'année 2014 se termine avec un excédent grâce à une augmentation sensible des recettes «licences», l'exercice comptable de la SCC n'étant pas terminé, le bilan définitif nous sera communiqué sous quelques semaines.

Afin de pouvoir suivre les diverses allocations que nous accordons pour les grandes finales et les formations, j'ai établi un tableau synoptique facilitant le suivi. Nous le verrons ensemble afin d'apporter le cas échéant des modifications d'allocations.

La FCI nous a accordé l'organisation de l'euro Open 2016 d'agility. Nous devons tout mettre en œuvre pour la réussite de cet événement international. Plusieurs régionales se sont portées candidates pour l'organisation et l'on doit remercier les présidents de régionales et les CTR pour leurs propositions. J'ai souhaité qu'un groupe soit constitué dans le but d'étudier l'organisation d'un tel événement sur chaque site candidat à l'organisation. Ce groupe était composé de : Arlette Cattoen responsable Grands événements, René Ratwel notre secrétaire général, Isabelle Fasquel et Frédéric Durand ont représentés Maryannic Jourden qui n'a pas pu se libérer, et moi-même. Quatre sites ont été visités. Après étude et établissement d'un tableau comparatif reprenant l'ensemble des critères nécessaires et des structures proposées pour répondre au cahier des charges et de préconisation d'organisation fourni par la FCI pour recevoir L' E.O, et après avoir consulté Maryannic Jourden notre responsable du GTA, le site du parc d'Olhain situé à proximité de Liévin a été retenu. Vous pourrez visiter virtuellement ce parc d'activité de 250 hectares mis à notre disposition par le conseil général du Pas de Calais. www.parcdolhain.fr
Cette nouvelle « aventure » va nécessiter un engagement important de tous et je sais pouvoir compter sur vous pour donner à cette manifestation l'éclat qui lui est dû.

A- Dossier Juges :

Les Juges Formateurs en Obérythmée :

Mesdames Annie ATTIAS - Annie DUCHEMIN - Brigitte GRIFFOULIERE - Caroline HUBERT-MEYNIER

Corinne MEDAUER – Florence GRASSWILL – Jacqueline MERCHIE – Mireille POUPARD – Patricia RICHER – Sandra LEPRETRE – Suzie FELIX – Yolande GORGE

Messieurs Daniel MEYRIEUX – Denis GORGE

Proposition de juge stagiaire en Agility

Proposition en tant que juge stagiaire de David DESOUBRIE (dernier assessorat manquant, passé avec succès le dimanche 22 février au Mans).

Demandes de qualification :

Monsieur Philippe WATTECAMPS, juge stagiaire depuis décembre 2012 ; il remplit les conditions pour cette demande.

Monsieur Jacques DAYAN, juge stagiaire depuis décembre 2012 ; il remplit les conditions pour cette demande.

Avis favorable de la commission

B- Groupe de travail Obérythmée

Responsable Annie DUCHEMIN

PROPOSITIONS G.T. OBERYTHMEE :

1- Intégration de Caroline HUBERT MEYNIER au GT

2- Championnat du monde Milan en juin 2015

Equipe de France : Mesdames ALEXANDRA CREUSOT MONIA GUERIN
Monsieur ROGER BUONOCORE

Avis favorable de la commission à ces deux propositions

Juges proposés pour le G.P.F. Obérythmée 2015

Madame Florence GRASSWILL
Madame CORINNE MEDAUER
Madame MIREILLE POUPARD
Monsieur Jean-Pierre DEPLANCKE (Belgique)

C Groupe de travail Handis

Responsable Jacky BLANC

Propositions G.T. HANDIS

1. Participation aux finales pour les licenciés Handis :

Le GTH rappelle que conformément à la décision de la CNEAC lors de sa réunion du 28 octobre 2014, les licenciés Handi doivent obligatoirement participer aux sélectifs GPF ou Trophée des Grandes Régions et au Championnat Régional pour pouvoir s'inscrire aux finales correspondantes.

Ils ne sont pas tenus de fournir des justificatifs de résultats et n'ont aucune obligation de résultats lors du sélectif.

Les inscriptions se feront le jour du sélectif ou du Championnat Régional comme pour les autres licenciés.

Pour le Trophée, des équipes de 3 concurrents sont autorisés.

2. Pratique de la discipline fly-ball par les handis

3. Passage du C.A.E.S.C. pour tout nouveau chien

Avis favorable de la commission pour ces trois propositions

D- Groupe de Travail Grands Evénements

Responsable Arlette CATTOEN

Projets Grands Evénements

- 1) 4 et 5 juillet 2015 Finale Grand Prix de France 2015 à RONCHAMP en Franche Comté
- 2) 8 et 9 août 2015 : Finale du Trophée par équipe 2015 à COUCY LE CHATEAU en Picardie
- 3) FRENCH CUP en cours
- 4) Candidature pour le championnat de France des jeunes Conducteurs à Aubagne (PACA) en octobre 2016
- 5) Candidature potentielle pour finale trophée par équipe le week-end du 15 août 2016 région Centre
- 6) Candidature potentielle pour finale GPF 2016 en région Champagne Ardenne et en 2017 en région Midi Cote d'Azur
- 7) Partenariat avec Canistyl : Non reconduit
- 8) Livestream pour les finales 2015 :
 - Championnat de France d'Agility 13 et 14 juin 2015 aux SORINIERES (Pays de Loire)
 - Finale du Grand Prix de France d'Agility 4 et 5 juillet 2015 à RONCHAMP (Franche Comté)
 - Finale du Trophée par équipes 8 et 9 août 2015 à COUCY LE CHATEAU (Picardie)
 - Grand Prix de France d'Obérythmée 29 et 30 août 2015 à ARNAS (Rhône Alpes)
 - Grand prix de France de Fly-Ball 3 octobre 2015 à BISCAROSSE (landes)
 - Championnat de France des Jeunes conducteurs 24 et 25 octobre 2015 à GRAVELINES (Saint Hubert du Nord)

Avis favorable de la commission à l'ensemble de ces propositions

E- Groupe de Travail Flyball

Responsable Serge RAFIN

PROPOSITIONS DU G.T. FLY-BALL

1. Juge de la Finale du G.P.F. 2015

Madame Caroline MICHEAU, qui avait été présumée pour officier en tant que juge m'a fait part de son impossibilité d'assurer le jugement de cette finale G.P.F. 2015.

Il faut donc repartir à la recherche d'un juge pour officier sur cette manifestation.

Jacqueline MERCHIE qui n'est pas très loin et qui n'a pas encore juge ce type de manifestation pourrait officier.

Avis favorable de la commission à cette proposition

F- Groupe de travail Chiens Visiteurs

Responsable Eric TRIVELLIN

PROPOSITIONS A SOUMETTRE A LA COMMISSION

1) Nouveaux Formateurs CNEAC :

Nous avons deux futurs formateurs qui termineront normalement leurs tutorats avec moi ce week-end. Il s'agit de Messieurs **André FOURRIER** (Rhône-Alpes, en remplacement de madame Marie-Jo ARGOUD) et **Christophe KERLESKIND** (Lorraine, en remplacement de madame Evelyne SPITTLER). Je vous demanderai donc vraisemblablement de les valider lors de la réunion. Il sera alors aussi nécessaire de leur faire parvenir leurs lecteurs de puces.

2) Participation, par la CNEAC, aux frais des stages Chiens Visiteurs

Comme l'ensemble des stages animés par des formateurs de la Commission

Les Frais engagés et à rembourser pour l'intervenant CNEAC :

(Frais de déplacement 0,40 € du kilomètre en voiture ou frais réels pour autre déplacement, Maximum 600 Kilomètres Aller-Retour – Au-delà de cette distance le complément reste à la charge de l'organisateur.)

3) Participation aux stages :

Il y a de nombreuses demandes de participation à nos stages de personnes n'étant pas adhérentes dans un club canin. Avant le nouveau système des licences, elles pouvaient prendre une carte de Régionale pour obtenir leur carte de base, ce qui n'est plus possible. Quelle solution trouver ?

Pour le point 3 : la commission propose un rapprochement vers les clubs parrains, qui pour une cotisation « modique » pourraient « héberger » ces demandeurs

Avis favorable de la commission aux propositions 1 et 2

G- Groupe de travail Cross-Canin Responsable Alain VELAY Propositions du G.T. Cani-Cross

1- Directeurs de course à retirer du site CNEAC

Mesdames Sylvie ROBERT – Nathalie ROSSIGNOL – Michèle GARCIA
Monsieur Jean-Pierre GARCIA.

Avis favorable de la commission à cette proposition

H- Groupe de travail Chiens d'Attelage Responsable Gilles AYMARD Propositions du G.T. Attelage :

1- Informatique :

Le Groupe de Travail propose au Groupe de Travail Informatique de créer l'Application PROGESCO pour remplacer l'application existante PROGATTEL développée actuellement sous Excel 2010, que j'ai créée et dont j'assume l'évolution et la maintenance depuis 2008. Cela permettrait de garantir une pérennité, une homogénéité avec une structure équivalente dans les différentes activités.

Avis favorable de la commission à cette proposition

I- Groupe de travail Formation
Responsable Alexandre BALZER
Propositions du G.T. Formation

1- Participation aux stages de formation

Afin de ne pas surcharger les stages MEC1 et MEC2 : La participation du nombre de stagiaires par module sera limitée à 30 personnes

Avis favorable de la commission à cette proposition

J- Groupe de travail Agility
Responsable Maryannic JOURDEN
Propositions du G.T. Agility

Pour mémoire : Candidats à la formation de juge SCC, discipline AGILITY :

BEGUE Nicolas
BOUTARD Guillaume
BOYER Nicolas
CASTELAIN Renaud
D'AGOSTINO Térésa
DOUGNON Nelly
GUIGNARD Caroline

Remplacement juge final Trophée par équipes :

Proposition de remplacement de Corinne METRO (indisponible) par Jacqueline GARRIGUE

Petit règlement d'agility

Ce petit règlement élaboré par Frédéric Durand, membre du GTA et illustré par Fabrice PELIX servira de point d'appui pour les candidats au PASS AGILITY, il sera disponible en PDF sur le site de la CNEAC.

Règlement French Cup

[Proposition de règlement](#)

Règlement Jeunes Conducteurs (agility)

[Proposition de règlement](#)

Règlement Championnat de France des Jeunes Conducteurs

Proposition de règlement

Avis favorable de la commission à ces propositions

Règlement French Cup

French Cup

Règlement

Version 2015-03-27

La French Cup vise à réunir des compétiteurs tant français qu'étrangers et les faire concourir ensemble, sur des parcours de technique élevée, dans un challenge qui désignera la meilleure équipe dans chaque catégorie. Elle est ouverte à tous les chiens, avec ou sans pedigree.

La compétition comprend trois épreuves sélectives et une épreuve finale organisées au même lieu sur les deux jours d'un même week-end.

1. Règles spécifiques

La compétition est régie par le règlement d'agility de la Société Centrale Canine (SCC), étendu le cas échéant par les règles spécifiques précisées dans cette section.

1.1. Classes

Une seule classe de conducteur est prévue : senior (pour les conducteurs venant de l'étranger, cela comprend tout conducteur âgé de 14 ans ou plus).

1.2. Catégories

Les chiens sont répartis selon les 4 catégories du règlement d'agility de la SCC, rappelées ici :

- Catégorie A : chiens de moins de 37 cm
- Catégorie B : chiens de 37 cm à moins de 47 cm
- Catégorie C : chiens de plus de 47 cm
- Catégorie D : races molossoïdes et assimilées (voir en annexe)

1.3. Détermination du TPS

Dans chaque épreuve, le TPS (temps de parcours standard) est déterminé à partir du temps du chien le mieux classé dans la catégorie + 15%. Le meilleur chien est celui que est le plus rapide parmi ceux ayant le moins de pénalités de parcours.

1.4. Affichage des résultats

- a) Les résultats doivent être affichés à la fin de chaque épreuve.
- b) Les réclamations éventuelles doivent être portées dans les 30 minutes suivant l'affichage.
- c) Les résultats complets sont affichés à l'issue de la remise des prix pour que l'ensemble des concurrents puisse en prendre connaissance.

1.5. Litiges

Les litiges sont réglés par le Président de la CNEAC et par le responsable du Groupe de Travail Agility (ou son représentant).

2. Organisation

2.1. Conditions de participation

a) La compétition est ouverte aux conducteurs qui sont membres d'un club d'une Organisation Canine Nationale (OCN) affiliée à la Fédération Cynologique Internationale (FCI) ou reconnue par celle-ci.

b) Les participants devront posséder un Carnet de Travail, ou une licence, délivré par leur OCN.

c) Pour les participants français, le chien doit faire preuve d'une vitesse d'évolution, sur les épreuves de jumping plus, qui est :

- supérieure à 4,3 m/s en catégories A et B
- supérieure à 4,5 m/s en catégorie C
- supérieure à 3,5 m/s en catégorie D

Cette vitesse minimum d'évolution doit être attestée sur 5 qualificatifs Excellents (5,99 points de pénalité au maximum) obtenus avec 3 juges différents sur des épreuves de jumping plus (ou sur des épreuves de jumping 3 effectuées à l'étranger) dans les 12 mois précédant la date limite d'inscription aux sélectifs. Joindre les 5 qualificatifs présentant les vitesses d'évolution les plus élevées.

2.2. Capacité d'accueil

a) La capacité d'accueil est fixée à 320 équipes conducteurs / chiens.

b) Répartition France / Étranger :

- 160 conducteurs (dit « français ») appartenant à un club affilié à une régionale de la SCC ;
- 160 conducteurs (dit « étrangers ») appartenant à un club affilié à une OCN étrangère.

Des places supplémentaires pourront être attribuées aux conducteurs français (respectivement étrangers) si le quota réservé aux conducteurs étrangers (respectivement français) n'est pas atteint.

c) Répartition entre catégories (conducteurs français uniquement) :

- 30 chiens en catégorie A
- 30 chiens en catégorie B
- 90 chiens en catégorie C
- 10 chiens en catégorie D

d) Si le quota de la France est augmenté (cf. §2.2.b), la répartition entre catégories est ajustée au prorata du nombre total de places disponibles.

e) Si la demande dans une catégorie (conducteurs français uniquement) est inférieure au quota nominal, les quotas des autres catégories sont augmentés au prorata des demandes non-satisfaites.

Exemple : il n'y a que 100 demandes étrangères, soit 60 places non-pourvues. Le quota de places pour la France devient ainsi de $160+60 = 220$ places. Les quotas entre catégories sont ajustés au prorata : $220 \times 30/160 = 41$ en A, $220 \times 30/160 = 41$ en B, $220 \times 90/160 = 124$ en C et $220 \times 10/160 = 14$ en D.

Il y a 260 demandes françaises, dont 60 en A, 22 en B, 176 en C et 4 en D, correspondant à une sur-demande $(60-41) = 19$ places en A et $(176-124) = 52$ places en C. Par contre, les quotas en B et D ne sont pas remplis, libérant $19+10 = 29$ places supplémentaires.

Les 29 places non-pourvues en B et D sont réparties comme suit : $29 \times 19/(19+52) = 7,76 = 8$ places supplémentaires en A ; $29 \times 52/(19+52) = 21,24 = 21$ places supplémentaires en C.

2.3. Inscription

a) Un même conducteur peut s'inscrire avec plusieurs chiens.

b) Le dossier d'inscription pour chaque chien comprend :

- La feuille d'engagement remplie en caractères d'imprimerie, comprenant notamment :

la copie de la licence du chien ;

la catégorie (française) dans laquelle l'engagement est demandé (cf. §1.2);

pour les participants français, la moyenne des vitesses exhibées sur les 5 justificatifs précisés au §2.1.c) (avec une précision de 0,01 m/s) ;

pour les participants étrangers, les coordonnées bancaires du compte sur lequel les frais d'inscription pourront être remboursés en cas de force majeure ou cas de refus de la demande d'engagement pour cause de dépassement du quota de demandes (cf. §2.2.b).

- Pour les participants français, la photocopie lisible des cinq justificatifs précisés au §2.1.c.
- La photocopie lisible du certificat antirabique pour les chiens catégorisés ou venant de l'étranger et les chiens des départements concernés par un arrêté ministériel ou préfectoral.
- Pour les participants français, un chèque non-agrafé correspondant au règlement de ses frais d'inscription (le montant et l'intitulé seront précisés sur la feuille d'engagement).
- Pour les participants étrangers, le récépissé du virement correspondant au règlement de ses frais d'inscription (le montant et les coordonnées bancaires seront précisés sur la feuille d'engagement).

c) La feuille d'engagement et le règlement des frais d'inscription doivent parvenir à l'organisateur dans les délais fixés par celui-ci.

d) Les demandes d'engagement seront prises en compte.

- pour les participants français, selon l'ordre décroissant des moyennes des vitesses exhibées sur les 5 justificatifs précisés au §2.1.c,
- Pour les participants étrangers, selon l'ordre d'arrivée des demandes

En cas de refus d'une demande d'engagement, le candidat sera informé au moins 15 jours avant la compétition et son chèque d'engagement détruit.

2.4. Remise des dossards

Les dossards sont remis aux concurrents le matin du premier jour de la compétition, avant les épreuves, en échange de la licence ou du carnet de travail qui est conservé par l'organisation et restitué à l'issue des épreuves.

3. Déroulement des épreuves

3.1. Épreuves sélectives

a) La sélection pour l'épreuve finale se joue sur trois épreuves : 1 jumping et 2 agility.

b) Pour chaque épreuve, un ordre de passage des concurrents dans chaque catégorie est établi de façon aléatoire.

c) Un classement est établi pour chaque épreuve et pour le cumul des trois épreuves (éliminations, pénalités, temps).

3.2. Sélection pour l'épreuve finale

a) Sont sélectionnés pour l'épreuve finale les chiens les mieux classés dans chaque épreuve et au cumul, et cela dans les limites suivantes pour chacune de ces trois épreuves ainsi que pour le cumul :

- les 5 premiers chiens en catégorie A
- les 5 premiers chiens en catégorie B

- les 15 premiers chiens en catégorie C
 - le premier chien en catégorie D
- b) Si, dans une épreuve donnée, un chien satisfait les conditions de sélection alors qu'il est déjà sélectionné lors d'une épreuve antérieure, sera alors sélectionné le prochain chien dans le classement, toujours dans la limite du nombre indiqué.
- c) Si, au cumul, un chien satisfait les conditions de sélection alors qu'il est déjà sélectionné lors d'une des épreuves, sera alors sélectionné le prochain chien dans le classement, toujours dans la limite du nombre indiqué.
- d) Seront ainsi sélectionnés pour l'épreuve finale au plus 104 chiens, répartis de la façon suivante :

Sélection	A	B	C	D	Total
Manche 1	5	5	15	1	26
Manche 2	5	5	15	1	26
Manche 3	5	5	15	1	26
Cumul	5	5	15	1	26
Total	20	20	60	4	104

3.3. Épreuve finale

- a) L'épreuve finale est une épreuve d'agility.
- b) Un ordre de passage des concurrents dans chaque catégorie est établi selon l'ordre de classement inverse de l'épreuve de jumping.

3.4. Récompenses

- a) Le vainqueur dans chaque catégorie de l'épreuve finale se verra remettre le titre de « Vainqueur de la French Cup ».
- b) Le chien français le mieux classé dans l'épreuve finale dans chaque catégorie A, B et C sera qualifié d'office pour l'European Open de l'année suivante (où il devront concourir dans la catégorie FCI correspondant à leur taille).

Annexe : Races de la Catégorie D (extrait du règlement SCC de 2012)

Akita Inu, Berger des Abruzes, Berger de Russie Méridionale, Berger d'Anatolie, Berger du Caucase, Berger de Podhale, Bouvier Bernois (Grand), Bouvier Suisse (grand), Bull Mastiff, Bull Terrier, Charlañna, Cao Da Serra Estrella, Cane Corso, Chien Loup de Saarloos, Dogue Allemand, Dogue de Bordeaux, Dogue du Tibet, Dogue Argentin, Eurasier, Griffon Nivernais, Hovawart, Komodor, Korthal, Kuvasz, Landser, Léonberg, Lévrier Afghan, Lévrier Russe (Barzoï), Lévrier Ecossais (Deerhound), Lévrier Irlandais (Wolfhound), Malamute, Mastiff, Matin de Naples, Montagne des Pyrénées, Montagne Portugais, Rhodesian Ridgeback, Rottweiler, Saint-Bernard, Sharpei, Terre Neuve, Terrier Noir de Russie, Whippet.

Cette catégorie comprend aussi les chiens de type indéfini, pesant plus de 40kg et évoluant à une vitesse inférieure à 2,40m/s.

Règlement Jeune Conducteur (Agility)

Règlement Jeune Conducteur (Agility)

(version 2015-03-18)

1. Age

- a) Est considéré comme jeune conducteur : tout jeune jusqu'à la fin de l'année civile de ses 14 ans. Il n'existe plus d'âge minimum pour pouvoir concourir. Cependant, le jeune doit être titulaire d'une licence et doit remplir les conditions donnant droit à concourir en agility (voir chapitre correspondant).
- b) À l'âge de 12 ans, si les conditions sont remplies, le jeune conducteur détenteur du Brevet Jeune Conducteur peut demander à passer en senior (cf. §3).

2. Licences

- a) La licence jeune est au nom du jeune conducteur. Il doit y figurer le numéro FAPAC de chaque chien avec lequel il souhaite concourir.
- b) Afin de pouvoir participer à un concours, le jeune conducteur doit valider la licence avec un Pass Agility pour chacun de ses chiens. Dans le cas où le chien possède déjà un CAESC, le binôme jeune conducteur/chien n'est pas dans l'obligation de le repasser. Par contre, dans le cas où le chien possède déjà un Pass Agility (avec un senior), le binôme jeune conducteur-chien doit tout de même le passer.
- c) Le jeune conducteur qui désire passer en senior doit réaliser une nouvelle demande de licence.

3. Brevet Jeune Conducteur

- a) Le jeune conducteur qui a obtenu 3 excellents sans faute avec deux juges différents avec le même chien (LOF ou non LOF) sur des épreuves 1er degré peut demander le Brevet Jeune Conducteur pour ce chien. Ce brevet n'est valable que pour le jeune conducteur et son chien.
- b) Lors de son passage en classe senior, le jeune conducteur peut obtenir directement le Brevet International d'Agility pour son chien sur présentation de son Brevet Jeune Conducteur, et ce, uniquement dans le cas où ce chien est LOF. Il peut ainsi demander directement une licence 2ème degré et accéder aux épreuves de 2ème degré avec ce chien.

Dérogation exceptionnelle pour l'année 2015 : compte tenu des mesures mises en place cette année pour les jeunes conducteurs, les qualificatifs « excellent sans faute » obtenus en Agility 2 peuvent être aussi pris en compte pour l'obtention du Brevet Jeune Conducteur, au même titre que les qualificatifs « excellent sans faute » obtenus en Agility 1.

4. Participation aux concours et autres manifestations

4.1. Concours classiques

- a) Un quota de places est réservé aux jeunes conducteurs (voir cahier des charges de l'organisation d'un concours).
- b) Un jeune conducteur ne peut présenter au maximum que 2 chiens sur un même concours, et cela à condition que ces chiens soient dans des catégories différentes.

4.2. Championnat de France d'Agility des Jeunes Conducteurs

Cette manifestation nationale est réservée aux Jeunes Conducteurs (voir le règlement correspondant pour les conditions de participation et de sélection).

Nouveauté 2015 : la Coupe de France n'existe plus.

4.3. Grand Prix de France d'Agility de la SCC

Une classe jeune conducteur est prévue à cette manifestation nationale (voir le règlement correspondant pour les conditions de participation et de sélection).

4.4. Trophée d'Agility par Équipe de la SCC

Une classe jeune conducteur est prévue à cette manifestation nationale, ainsi que la possibilité de participer à des équipes mixtes en classe senior (voir le règlement correspondant pour les conditions de participation et de sélection).

4.5. European Open d'Agility de la FCI

Cette manifestation internationale est réservée aux agilitistes de 18 ans et moins (et cela même si le jeune concourt en sénior en France).

Deux classes sont prévues :

- La classe enfant pour les conducteurs de moins de 15 ans
- La classe junior pour les conducteurs de 15 à 18 ans.

5. Ajout règlement 2016

a) À partir du 1er janvier 2016, le jeune conducteur non-titulaire du Brevet Jeune Conducteur devra s'inscrire obligatoirement aux épreuves 1er degré et donc concourir avec une licence jeune 1er degré (que le chien soit LOF ou non).

b) Dès que le Brevet Jeune Conducteur sera obtenu, le jeune conducteur fera la demande d'une licence jeune 2ème degré et pourra alors concourir sur les épreuves 2ème degré. Ceci par analogie avec les seniors (à la différence près du fait que le chien soit LOF ou non).

Règlement Championnat de France d'Agility des Jeunes Conducteurs

Règlement

(version 2015-04-01)

Le Championnat de France d'Agility des jeunes conducteurs est ouvert à tous les chiens, avec ou sans pedigree, qu'ils soient ou non inscrits sur un livre des origines ou annexe reconnu par la Fédération Cynologique Internationale (FCI).

Il est organisé autour de championnats régionaux et d'une finale nationale.

1. Règles spécifiques

Le championnat de France d'agility des jeunes conducteurs est régi par le règlement d'agility de la SCC, étendu par les règles spécifiques précisées dans cette section.

1.1. Classes

Une seule classe : jeune.

1.2. Catégories

Les chiens sont répartis selon les 4 catégories du règlement d'agility de la SCC : A, B, C, D.

1.3. Classements

a) Les classements élémentaires (qualificatif ou manche) sont effectués conformément au règlement d'agility de la SCC, c'est-à-dire par l'ordre croissant des critères suivants : nombre de pénalités totales ; nombre de pénalités de parcours ; temps réalisé.

b) Les classements cumulés sont effectués par l'ordre croissant des critères suivants : nombre d'éliminations ; cumul des pénalités totales ; cumul des pénalités de parcours ; cumul des temps réalisés.

1.4. Affichage des résultats

a) Les résultats doivent être affichés à la fin de chaque épreuve.

b) Les réclamations éventuelles doivent être portées dans les 30 minutes suivant l'affichage.

c) Les résultats complets sont affichés à l'issue de la remise des prix pour que l'ensemble des concurrents puisse en prendre connaissance.

1.5. Litiges

Les litiges sont réglés par le Président du jury (le juge le plus ancien dans la fonction) et l'organisateur.

2. Organisation du championnat régional

Le championnat régional des jeunes conducteurs est organisé le même jour que le championnat régional des classes Senior et Handi. Deux classements séparés sont effectués, comptant respectivement pour la coupe régionale et pour le championnat régional.

2.1. Conditions de participation

Les jeunes conducteurs ne peuvent participer qu'au championnat régional correspondant à leur association canine territoriale.

2.1.1. Participation à la coupe régionale

a) Pour chaque chien engagé, il faut être détenteur d'une licence Agility de la CNEAC en cours de validité, de la classe jeune conducteur, et indiquant le numéro FAPAC du chien. La licence doit être validée pour chaque chien engagé par un Pass Agility.

b) Un chien ne peut participer qu'avec un seul jeune conducteur.

2.1.2. Participation au championnat régional

a) Remplir les conditions de participation à la coupe régionale (cf. §2.1.1).

b) Le chien doit avoir obtenu les qualificatifs suivants, depuis le sélectif régional de l'année précédente :

Classe	Qualificatifs nécessaires pour participer au sélectif (sur des épreuves agility jeune conducteur 2ème degré)
Jeune	2 Excellent ou Très Bon, sans obligation de juges différents, mais obligatoirement avec le jeune conducteur engagé

Dérogation exceptionnelle pour l'année 2015 : compte tenu des mesures mises en place cette année pour les jeunes conducteurs, les qualificatifs présentés peuvent être obtenus avec différents chiens.

c) S'ils peuvent présenter les qualificatifs nécessaires, les Champions de France de l'année précédente peuvent participer au championnat régional sans remettre en cause leur participation à la finale (cf. §3.1). Leur classement n'entre pas en jeu dans l'attribution des places sélectives.

2.2. Inscription

a) Le jeune conducteur ne peut s'inscrire et concourir qu'avec au maximum deux chiens, dans des catégories différentes.

b) Un même chien ne peut être conduit que par un seul jeune conducteur.

c) Le dossier d'inscription comprend :

- Une feuille d'engagement remplie en caractères d'imprimerie, comprenant notamment la copie de la licence du jeune conducteur avec ce chien.
- Le cas échéant, la photocopie lisible des justificatifs précisés au §2.1.2.
- La photocopie lisible du certificat antirabique pour les chiens catégorisés ou venant de l'étranger et les chiens des départements concernés par un arrêté ministériel ou préfectoral.
- La feuille d'engagement doit parvenir à l'organisateur dans les délais fixés par celui-ci et, au plus tôt, huit semaines avant la date de la manifestation.

2.3. Remise des dossards

Les dossards sont remis aux concurrents avant les épreuves, en échange de la licence qui sera conservée par l'organisation et restituée à l'issue des épreuves.

2.4. Épreuves

a) Le championnat régional des jeunes conducteurs est organisé sur deux épreuves: 1 agility et 1 jumping.

b) Les parcours seront différents de ceux utilisés pour le championnat régional des classes Senior et Handi.

2.5. Récompenses

a) Le titre de « Vainqueur de la Coupe Régionale d'Agility des Jeunes Conducteurs » est décerné au vainqueur du cumul des 2 épreuves du Championnat Régional, et cela pour chaque catégorie (A, B, C, D).

b) Le titre de « Champion Régional d'Agility des Jeunes Conducteurs » est décerné au vainqueur du cumul des 2 épreuves du Championnat Régional et les 2 qualificatifs présentés pour y participer (cf. §2.1.2), et cela pour chaque catégorie (A, B, C, D).

c) Pour être déclaré Champion Régional, tous les parcours du championnat régional doivent être terminés sans élimination.

3. Finale

La finale se déroule sur un jour : samedi ou dimanche.

3.1. Conditions de participation

a) Peuvent participer à la finale :

- Les binômes jeunes conducteur/chien remplissant les conditions de participation à la coupe régionale (cf. §2.1.1) et ayant obtenu les qualificatifs suivants après le championnat régional de l'année précédente et au plus tard le 30 septembre de l'année de la finale :

Classe	Qualificatifs nécessaires pour participer à la finale (sur des épreuves agility jeune conducteur 2ème degré)
Jeune	3 Excellent ou Très Bon, sans obligation de juges différents

- Les Champions de France dans chaque catégorie de l'année précédente.
- b) Il n'y a pas d'obligation de participation au championnat régional de l'année en cours mais cette participation est toutefois conseillée.
- c) Un jeune qui a participé au championnat régional jeune conducteur mais qui, au cours de l'année a demandé une licence senior et concouru en senior, peut participer au championnat de France jeune conducteur de l'année sous réserve de fournir les qualificatifs demandés (cf. §3.1.a).

Dérogation exceptionnelle pour l'année 2015 : compte tenu des mesures mises en place cette année pour les jeunes conducteurs, tout jeune conducteur ayant obtenu : (a) le Pass Agility pour concourir avec un nouveau chien en 2015 et (b) le Brevet Jeune Conducteur avec ce chien avant le 30 septembre 2015, pourra participer à la finale, sans fournir de qualificatifs.

3.2. Remise des dossards

Les dossards sont remis aux concurrents avant les épreuves, en échange de la licence qui sera conservée par l'organisation et restituée à l'issue des épreuves.

3.3. Épreuves

La finale se joue sur 2 épreuves : 1 agility et 1 jumping.

3.4. Récompenses

- a) Le titre de « Champion de France d'Agility » est décerné au vainqueur du cumul des 2 épreuves de la Finale, et cela pour chaque catégorie (A, B, C, D).
- b) Pour être déclaré Champion de France, tous les parcours de la finale doivent être terminés sans élimination.